

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **21 mars 2016**

Délibération n° 2016-1025

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Attribution d'une subvention à l'association Lyon sport Métropole (LSM) pour l'année 2016

service : Pôle transformation et régulation - Direction de l'évaluation et de la performance

Rapporteur : Monsieur le Conseiller délégué Rousseau

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 1er mars 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 23 mars 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mme de Lavernée, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillaud, Guimet, Hamelin, Hémon, Mme Lehl, M. Jaquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, MM. Millet, Moretton, Moroge, Odo, Mmes Panassier, Peillon, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mme Poulain, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mmes Runel, Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Kimelfeld), MM. Aggoun, Blachier (pouvoir à Mme Peillon), Casola, Mme de Malliard (pouvoir à M. Charmot), MM. Fenech (pouvoir à M. Blache), Havard (pouvoir à M. Guillaud), Mme Hobert (pouvoir à Mme Piantoni), M. Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Mmes Millet, Nachury (pouvoir à Mme Balas), Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Gachet), Pouzergue (pouvoir à M. Buffet), M. Sannino (pouvoir à Mme Runel).

Conseil du 21 mars 2016**Délibération n° 2016-1025**

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

objet : **Attribution d'une subvention à l'association Lyon sport Métropole (LSM) pour l'année 2016**

service : Pôle transformation et régulation - Direction de l'évaluation et de la performance

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 février 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

1 - Contexte

Lyon sport Métropole (LSM) est une association sportive créée en 1970. Son objet (article 4 des statuts) est d'offrir principalement aux personnels de la Métropole de Lyon, de la Ville de Lyon, des collectivités territoriales et organismes associés, les moyens de pratiquer des activités sportives, soit en qualité d'organisateur direct, soit en passant des conventions avec d'autres clubs sportifs, et d'organiser des événements sportifs ouverts au grand public.

A ce titre, elle reçoit des collectivités adhérentes des subventions de fonctionnement. La Métropole met, par ailleurs, à disposition des moyens en locaux et en personnel.

La Métropole compte aujourd'hui environ 8 500 agents répartis sur de nombreux sites de travail, issus de cultures professionnelles multiples et, comme dans toute organisation, de générations différentes. Ces facteurs engagent l'administration métropolitaine à trouver des solutions permettant de renforcer le lien social au sein de collectifs de travail et de laisser une place à des modes d'échanges et de communication moins formels, propres à rompre les clivages professionnels.

Lyon sport Métropole est à ce titre un des vecteurs de ce lien au sein de la collectivité.

Elle a présenté son programme d'activité et son budget prévisionnel pour 2015-2016, qui font l'objet des annexes 1 et 2 de la convention de subvention.

2 - Bilan des actions 2014-2015

Le projet associatif est en cours de finalisation. Ce projet s'articule autour de 6 volets : gouvernance, sportif, éducatif, social, économique et communication. Il s'appuie sur l'épanouissement des adhérents dans leur milieu professionnel, la cohésion sociale, la solidarité et le goût du sport.

Sur le volet financier et administratif, les contrats de travail ont été sécurisés, la comptabilité analytique est pratiquement mise en place. Un recensement complet des équipements sportifs a été réalisé afin d'avoir une connaissance et une gestion patrimoniale.

L'association compte 2 672 adhérents répartis dans 26 sections : aviron, badminton, boules, cyclo/VTT, équitation, football, golf, gymnastique, jogging, natation, parapente/escalade, pêche, pétanque, forme/arts martiaux, plongée, randonnée pédestre, ski alpin, ski de fond, ski nautique, sports aériens, sports mécaniques, tennis, tennis de table, tir à l'arc, tir aux armes à feu et voile. Parmi ces adhérents, 443 sont des agents de la Ville de Lyon, 594 de la Métropole et 42 des structures publiques associées. A ce nombre s'ajoute 1 593 extérieurs.

Chaque section développe des événements, dont les plus marquants en 2014-2015 ont été :

- la section boule qui participe chaque année au trophée Béraudier (500 spectateurs), compétition internationale. Elle a changé de direction et se relance activement avec 3 champions du monde et 2 d'Europe,
- la section jogging participe régulièrement à de grandes manifestations sportives telles que : la foulée des Monts d'Or. Cette course de 25 km se déroulant en janvier a réuni 850 participants,
- le tournoi de football inter-entreprise à Lyon 8° a mobilisé 300 participants le 13 juin 2015,
- le développement des activités pendant la pause méridienne afin de permettre un accès au sport et au bien être pour tous les agents. Des cours de zumba sont dispensés au gymnase Mazenod de 12h15 à 13h30. De même, des cours de yoga permettent de pratiquer la relaxation.

Des rencontres à destination des agents sont organisées, comme la participation de l'association aux forums retraités des collectivités. Des stages de voiles pour les enfants du personnel ont été organisés, avec 10 enfants d'agents métropolitains. Un tournoi de football en salle interservices dont l'objectif était de créer une cohésion après la création de la Métropole, a réuni 150 agents en mars 2015.

3 - Programme d'activité 2015-2016

Pour la nouvelle saison, l'association va finaliser la mise en œuvre de son projet associatif. Dans un contexte de réduction des subventions, elle a pour objectif d'avoir plus d'adhérents et de trouver des partenariats privés pour étoffer ses recettes. Ainsi, elle va développer un programme de communication. Un film, un livret de présentation, des affiches à destination des agents et des extérieurs présenteront les actions menées. Par ailleurs, l'association souhaite créer une démarche partenariale nouvelle avec une offre plus attractive, une fidélisation des clubs sportifs actuellement partenaires et une recherche de nouveaux partenaires.

Plus précisément, dans le cadre du nouveau programme d'activité, il est prévu :

- l'animation de pauses pétanques à côté des locaux de la Métropole,
- le développement de plus d'opérations en direction des enfants des agents,
- la participation à des tournois de tennis ou de football en inter-entreprises,
- que la section golf soit présente au trophée Ain/Rhône,
- une journée de découverte de voile au lac du Grand Large en mai 2016. Les 9 et 10 janvier 2016, le trophée Charles Béraudier a eu lieu,
- dans le cadre de l'Euro de football 2016, que l'association participe en partenariat avec la Ville de Lyon à "la descente du Rhône en baignoire" le 25 juin 2016,
- une journée "Ekiden" le 26 mars 2016 consistant en un marathon par équipe.

Les actions de la structure rayonnent autour de deux grands axes "*le bien être au travail*" et "*la cohésion par le sport*".

4 - Budget de l'association

L'activité 2015-2016 de l'association se décline en :

- participations financières à des compétitions,
- charges de gestion courantes.

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
achats	183 500	participations	410 000
autres charges	659 569	subvention Métropole	266 370
<i>dont personnel détaché de la Métropole</i>	<i>67 490</i>		
impôts	170 000	subvention Ville de Lyon	120 036
charges de personnel	132 450	autres subventions	18 788
subventions aux sections	25 700	refacturation de charges	220 000

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
provisions de dépenses	50 000	vignettes	24 400
frais de banque	175	vente de produits	45 000
achats de produits promotionnels	40 000	transfert de charge	3 800
Total	1 108 394	Total	1 108 394

Aussi, le projet de convention proposé s'inscrit dans le cadre du développement des activités proposées par l'association et fixe les modalités d'attribution de la subvention qui se décline au titre de l'année 2016.

a) une contribution financière annuelle constituée :

- d'une participation financière de 185 270 € dédiée au développement des activités de l'association. En 2015, la subvention s'élevait à 191 000 €,
- d'une subvention de fonctionnement de 81 100 € dédiée à couvrir les dépenses relatives aux moyens en personnel et locaux mis à disposition de l'association par la Métropole. La demande de subvention de l'association relative à ces dépenses a été évaluée par la Métropole après vérification du montant des charges. Un réajustement de la subvention de fonctionnement sera à opérer courant de l'exercice 2017, à la hausse ou à la baisse en fonction des dépenses réelles de ces postes.

Lors de la fixation des tarifs des activités pour la saison à venir, l'association s'engage à faire supporter équitablement ses charges de fonctionnement sur l'ensemble de ses adhérents et invités.

b) d'une mise à disposition : de 2 agents métropolitains selon les dispositions de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et du décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux. Les conditions de cette mise à disposition de personnel font l'objet d'une convention spécifique d'une durée de 3 ans à compter du 1er janvier 2016 (prenant fin au 31 décembre 2018) par délibération séparée.

c) d'une mise à disposition : de locaux métropolitains situés, 207, rue Marcel Mérieux à Lyon 7°, en contre partie du paiement d'un loyer annuel.

Les modalités de versement de la participation financière 2016 sont :

- 60 % dans le mois de la notification de la convention 2016,
- 20 % dans le mois de la réception du bilan et du compte de résultat 2014-2015,
- le solde dans le mois de la réception de l'état récapitulatif pour chacune des sections, le nombre d'invités et d'adhérents inscrits, entre le 1er septembre 2015 et le 31 août 2016.

La subvention de fonctionnement couvrant les mises à disposition sera versée dans sa totalité avec le solde de la participation financière ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale ;

DELIBERE

1° - Prend acte du programme d'activité 2015-2016 de l'association Lyon sport Métropole (LSM).

2° - Approuve le versement d'une subvention de 266 370 € à LSM pour l'exercice 2016 dont :

- 185 270 € seront affectés au financement des actions inscrites au programme d'activité 2015-2016 de l'association,

- 81 100 € seront affectés au financement des dépenses de fonctionnement relatives aux moyens en personnel et locaux mis à disposition de l'association par la Métropole.

3° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

4° - La dépense correspondant à la participation financière de la collectivité octroyée pour l'année 2016 sera prélevée sur les crédits inscrits :

- au budget principal, pour la somme de 246 111 €, exercice 2016 - compte 6574 - fonction 020 - opération n° 0P28O4352,

- au budget annexe de l'assainissement, pour la somme de 19 044 € - exercice 2016 - compte 6743 - opération n° 2P28O4352,

- au budget annexe du restaurant administratif, pour la somme de 1 215 € - exercice 2016 - compte 6574 - fonction 020 - opération n° 5P28O4352.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 23 mars 2016.